

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 651-2022

Règlement abrogeant le Règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 401-2010 a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 15 mars 2010 aux termes de la résolution numéro 2010-079;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 401-2010 étant donné que les tarifs sur les biens et services figurant dans ledit règlement ont tous été reportés dans le règlement administratif 622-2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement administratif 622-2021 est en vigueur le 7 juillet 2022 et, par conséquent, on n'a plus besoin de se référer aux dispositions du règlement 401-2010;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 août 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-359

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 651-2022 abrogeant le Règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le numéro 651-2022 et le titre « Règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux ».

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge, à toute fin que de droit, le règlement 401-2010 intitulé « Règlement décrétant la tarification de biens et de services municipaux ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
et Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Mairesse

***CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)***

*Avis de motion :*

*Le 15 août 2022*

*Dépôt du projet de règlement :*

*Le 15 août 2022*

*Adoption du règlement :*

*Le 19 septembre 2022*

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
et Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Mairesse